

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33
Présents : 27
Votants : 33

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 22 avril

Le Conseil Municipal de la Commune de LA TRINITÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Ladislas Polski, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal :
Envoyée le jeudi 9 avril 2026

OBJET : DELIBERATION N°27 - Revalorisation - Recrutement d'emplois vacataires

M. Ladislas POLSKI
Mme Rosalba NICOLETTI-DUPUY
M. Didier DAVID
Mme Emmanuelle FERNANDEZ
M. Jean-Paul GENIEYS
Mme Marie-Pierre PARINI
M. Christophe CERVI
Mme Chantal CARRIE
M. Thomas KLEMM
Mme Isabelle DEPAGNEUX-SEGAUD
M. Jacques BISCH
M. Charlie FERRERO
Mme Annabel BECCATINI-GESREL
Mme Fabienne BERMOND
Mme Nathalie ROUX
M. Sami BADER
Mme Sophie BOURNOT
Mme Nathalie PESCHI-MASSEGLIA
M. Rudy ACCOSSATO
Mme Sabrina MISSUD-GUILLET
M. Nicolas RIVOALLAN
M. Fabien BONNAFOUX
Mme Lydia PEREZ
Mme Lina BEN HAMIDA
Mme Isabelle MARTELLO
M. Eric ROLIN
Mme Oriana BIRELLI

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

Mme Noëlle DYOT-GERARDIN représentée par M. Didier DAVID
M. Alex FERRERO représenté par M. Thomas KLEMM
M. Gilles UGOLINI représenté par Annabel BECCATINI-GESREL
M. Tony MARRAFFA représenté par Mme Marie-Pierre PARINI
M. Didier RAZAFINDRALAMBO représenté par Mme Isabelle Martello
Mme Angéla GALIERA représentée par M. ROLIN

ABSENT(E)S :

Secrétaire de séance : Mme Lina Ben Hamida

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le



ID : 006-210601498-20260428-DEL27_REVACATAI-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 avril 2026

N°27

Rapporteur : Madame Fabienne BERMOND, conseillère déléguée au personnel

Direction : Direction des Ressources

Objet : Revalorisation - Recrutement d'emplois vacataires

Domaine : 4 – Fonction publique – 4.1 – Personnel titulaire et stagiaire de F.P.T.

Mes chers collègues,

VU le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2015-1869 du 30 décembre 2015 relatif à l'affiliation au régime général de sécurité sociale des personnes participant de façon occasionnelle à des missions de service public,

Vu la délibération du conseil municipal relative au recrutement d'emplois vacataires en date du 6 avril 2023,

Considérant que la ville a besoin de vacataires pour des tâches réévaluées chaque année,

Considérant que ce besoin est quantifié à l'identique de l'année 2025, soit quatre-vingt-dix vacataires afin de répondre aux besoins ponctuels du service public,

Considérant qu'il convient de faire face à divers besoins par l'emploi d'un vacataire sachant que la personne recrutée ne travaillera qu'en cas de besoin,

Considérant qu'en cas de besoin du service public, il convient par conséquent d'avoir recours ponctuellement à une personne afin d'assurer des renforts pour la bonne marche des services publics dans les cas suivants :

- Dans le cadre d'activités scolaires, périscolaires et extrascolaires, afin d'assurer des tâches ponctuelles d'animation ou de transports,
- Dans le cadre de l'organisation d'évènements ponctuels, afin d'assurer des tâches ponctuelles de logistique,
- Dans le cadre de crises, afin d'assurer des tâches ponctuelles de soutien aux équipes permanentes,
- Dans le cadre de jury ou d'examens,

- Dans le cadre de l'organisation d'élections politiques, afin d'assurer le secrétariat des bureaux de vote.

Considérant qu'il s'agit d'un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu, le vacataire devra être rémunéré après service fait sur la base d'un forfait ou d'un taux horaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Autorise** Monsieur le Maire à recruter des vacataires pour accomplir des tâches précises, ponctuelles et limitées à l'exécution d'actes déterminés et rémunérés à la vacation, c'est-à-dire à la tâche.
- **Fixe** la rémunération à la vacation, qui interviendra après service fait, comme indiquée sur les tableaux ci-dessous :

Intitulé	Rémunération proposée
Animateur non diplômé	70 € brut / jour
Animateur en cours de formation	80 € brut / jour
Animateur diplômé ou projets	90 € brut / jour
Animateur séjours	90 € brut / jour
Gardiennage, évènementiel, logistique, services	70 € brut / jour
Gardiennage, évènementiel, logistique	Taux horaire smic en vigueur
Intervenants extérieurs jurys école de musique	50 € brut / intervention
Elections, chauffeurs de bus, services,	Taux horaire smic en vigueur
Animateur non diplômés	Taux horaire smic en vigueur
Animateur diplômés ou projets	13 € brut / heure
Animateur avec des qualifications spécifiques reconnues (CLAS)	17 € brut / heure
Enseignants	26 € brut / heure
Services	70 € brut / jour

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2026.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits,

Suivent les signatures,

Lina BEN HAMIDA,

Pour expédition conforme

Ladislas POLSKI,

Maire de La Trinité



Secrétaire de séance

Vote du Conseil : Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 5